



# OFFICE DES FAILLITES D'YVERDON

1401 Yverdon-les-Bains Rue de Neuchâtel 1 Case postale 339 CCP 10-14333-7

Tél. ligne directe M. Laurent, préposé 024/423 81 60 Fax 024/423 81 67

12

N/réf. It/ic

Yverdon-les-Bains, le 10 novembre 1997

Reçu le 12 NOV. 1997

COPIE

Monsieur le Président  
du Tribunal du district  
Rue du Milieu 19  
1400 YVERDON-LES-BAINS

Sursis concordataire de M. Michel Burdet, Orzens

Monsieur le Président,

Par décision du 24 juin 1997 vous avez octroyé au prénommé un sursis concordataire de six mois échéant le 24 décembre 1997.

S'agissant d'un domaine agricole, j'ai requis, en ma qualité de commissaire au sursis, la Commission foncière de déterminer les prix licites des différentes parcelles le 17 juillet 1997. Je n'ai obtenu le résultat que le 15 octobre 1997. J'ai avisé les créanciers gagistes le 16 octobre 1997 du résultat de la Commission foncière, conformément aux pièces en annexes.

Comme le délai d'opposition est de trente jours, ce délai est échu le 13 novembre 1997, conformément à la pièce en annexe.

Par demande téléphonique du 7 novembre 1997, j'ai convenu avec le Crédit Suisse d'une entrevue début décembre 1997 pour étudier une diminution des charges hypothécaires.

Comme le commissaire doit déposer les pièces le 12 novembre 1997 et qu'une assemblée des créanciers est fixée au 4 décembre 1997, je sollicite une prolongation du sursis concordataire de trois mois.

Il va sans dire que si les contacts avec le Crédit Suisse sont positifs et compte tenu que la Société de Banque Suisse qui est le plus gros créancier de 3ème classe était d'accord de réduire leur créance, une chance de voir aboutir ce concordat peut être envisagée de manière positive.

J'adresse copie de la présente à M. Henri Burkhard, agent d'affaires breveté, à Yverdon-les-Bains, mandataire de M. Burdet, pour information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le préposé aux faillites

Laurent

Annexes : ment.